



Date de dépôt : 20 juin 2025

Rapport

de la commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport chargée d'étudier la proposition de motion de Skender Salihi, Christian Steiner, Jean-Marie Voumard, Christian Flury, Stéphane Fontaine, François Baertschi, Sami Gashi, Arber Jahija pour un calendrier scolaire qui ne gâche pas les vacances

Rapport de Romain de Sainte Marie (page 3)

Proposition de motion

(3028-A)

pour un calendrier scolaire qui ne gâche pas les vacances

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- les récentes modifications du calendrier scolaire en vigueur depuis la rentrée 2022 ;
- les difficultés organisationnelles que rencontrent aujourd’hui de nombreuses familles en raison de l’ajout d’une semaine de vacances inutile à Pâques ;
- l’interruption abrupte de la pause scolaire estivale en raison de la rentrée des classes intervenant à la mi-août ;
- le manque d’utilité de ces changements d’agenda pour les familles constaté avec le recul actuel ;
- que les nombreux jours fériés répartis entre les mois d’avril et de mai permettent déjà aux enfants de récupérer de leur fatigue accumulée tout au long de l’année scolaire, sans qu’il soit indispensable de rajouter une semaine complète de repos à seulement deux mois et demi de la fin des cours,

invite le Conseil d’Etat

- à fixer dorénavant à une semaine les vacances scolaires de Pâques, à compter du Vendredi saint ;
- à réintroduire la semaine de vacances supprimée du mois d’août, en agendant la rentrée des classes au plus tôt le 25^e jour du mois d’août chaque année.

Rapport de Romain de Sainte Marie

La commission de l'enseignement, de la culture et du sport a traité le projet de motion 3028 durant trois séances. Le présent rapport retranscrit la présentation de l'auteur, la position du département de l'instruction publique et la synthèse des débats de la commission.

Présentation de M. Skender Salihi (MCG), auteur de la motion

M. Salihi explique qu'il a récemment rempli un formulaire sur les vacances scolaires afin d'évaluer si le changement convenait aux parents. En tant que parent, et à travers les échanges qu'il a eus dans le cadre de cette motion, il constate des problèmes d'organisation, notamment pour les parents séparés. Il ignore quand les résultats du sondage seront disponibles et propose d'attendre ces retours avant de poursuivre les travaux. Il lit ensuite le texte de la motion et ajoute que les enfants ont l'impression que les vacances d'été s'arrêtent trop brusquement. Selon lui, prolonger d'une semaine les vacances d'été permettrait d'éviter d'enfermer les élèves dans des classes non climatisées. Il mentionne également avoir discuté avec des commerçants qui se plaignent d'une baisse de chiffre d'affaires due à l'ajout d'une semaine de vacances à Pâques.

Un député (PLR) rappelle que la motion a été déposée il y a longtemps et que, depuis, un travail a été effectué, notamment avec un questionnaire envoyé à tous les parents. Il suppose que des milliers de réponses ont été recueillies et qu'elles serviront de base pour d'éventuels ajustements. Il s'interroge sur la pertinence de maintenir cette motion.

M. Salihi estime qu'il faut la conserver afin de vérifier si elle est en accord avec les résultats du sondage.

Un député (PLR) souligne que le poids d'un sondage, reflétant l'avis de milliers de personnes, sera probablement plus significatif qu'un texte signé par quelques députés.

M. Salihi réaffirme que, si la motion va dans le même sens que le sondage, il la maintiendra ; sinon, il la retirera.

Une députée (Ve) s'interroge également sur la pertinence de conserver ce texte. Elle soulève le fait que l'extension des vacances d'été ne convient pas à tous les parents. Certains ne peuvent pas prendre deux à trois mois de vacances consécutifs, tandis que d'autres ont du mal à faire garder leurs enfants. Selon elle, la durée des vacances d'été met en évidence certaines inégalités sociales : lorsque les moyens sont limités, il devient difficile d'offrir des activités

enrichissantes aux enfants. Elle demande à M. Salihi son avis sur cette question.

M. Salihi répond que la situation est similaire pour les parents séparés, qui doivent trouver des arrangements avec leurs ex-conjoints et leurs employeurs. Il rappelle que la Suisse est un pays démocratique où la majorité l'emporte et où l'on se soumet aux lois en vigueur.

Une députée (Ve) revient sur la question des inégalités sociales et de l'occupation des enfants sur une période aussi longue.

M. Salihi souligne qu'il s'agit seulement d'une semaine supplémentaire. Il estime que l'impact sera compensé par les vacances de Pâques.

Une députée (PLR) rappelle que la modification du calendrier scolaire a été le fruit d'un travail parlementaire aboutissant à un résultat que M. Salihi considère aujourd'hui comme insatisfaisant. En lisant l'exposé des motifs, elle se demande si, selon lui, l'établissement d'un calendrier scolaire doit être basé sur le confort des parents et des commerçants ou s'il doit avant tout prendre en compte le rythme et le bien-être des enfants, avec des pauses adaptées à leur récupération. Elle a le sentiment que ses arguments mettent davantage en avant les besoins des parents que ceux des élèves.

M. Salihi répond que les deux aspects sont liés. Selon lui, ce n'est pas seulement une question de confort pour les parents séparés et les commerçants, mais aussi pour les enfants. Ces derniers, lorsqu'on les interroge, ont l'impression que l'on a drastiquement réduit la durée de leurs vacances d'été.

Une députée (PLR) lui demande s'il a réalisé un sondage à grande échelle.

M. Salihi explique qu'il s'est appuyé sur les retours de ses propres enfants et de ceux des clubs où ils sont inscrits. Cependant, maintenant que le département de l'instruction publique (DIP) a mené un sondage officiel, il estime que le débat devient presque inutile et qu'il convient d'attendre les résultats.

Une députée (Ve) lui demande pourquoi il ne retire pas sa motion.

M. Salihi ne comprend pas pourquoi il devrait le faire. Il précise que, si le sondage entraîne une modification de la loi, il retirera sa motion.

Une députée (Ve) trouve surprenant qu'il ne se fie pas pleinement aux résultats du sondage.

M. Salihi rappelle que le sondage a été lancé il y a seulement un mois et demi, alors que sa motion a été déposée en mai 2024. Il s'interroge sur les raisons pour lesquelles la commission ne l'a convoqué que maintenant.

Audition de M^{me} Anne Hiltpold, conseillère d'Etat – DIP, et de M. Nicolas Bindschedler, secrétaire général adjoint – DIP

M^{me} Hiltpold estime qu'un petit rappel historique serait utile avant de discuter du sondage. Le calendrier scolaire, structuré en 1976, est resté inchangé jusqu'en 2022. Il a été modifié après une large consultation en 2019. Plus d'une centaine d'organismes ont été consultés, notamment des associations de parents, des partenaires éducatifs, des services internes du DIP, ainsi que des autorités cantonales et régionales. En 2016, un sondage effectué par le service de recherche en éducation avait révélé que 81% des familles étaient globalement satisfaites du calendrier de l'époque, mais que 80% souhaitaient l'instauration de jours de congé après l'Ascension et lors du Jeûne genevois.

M^{me} Hiltpold rappelle qu'il y a eu plusieurs propositions parlementaires : 4 motions déposées depuis 2013, dont la M 2376, qui demandait des vacances de Pâques prolongées et des jours de pont. Le PL 12587, quant à lui, proposait l'ajout de deux jours fériés supplémentaires, notamment le vendredi après le Jeûne genevois. Finalement, le calendrier adopté en 2022 a modifié la répartition des vacances pour répondre aux besoins des familles. Il a réduit la durée des vacances d'été de 8 à 7 semaines, ajouté le pont de l'Ascension et prolongé les congés de Pâques d'une semaine. Ce calendrier suit la demande d'un modèle mieux rythmé, avec des périodes d'apprentissage entrecoupées de congés. Cependant, le DIP n'a pas conçu ce calendrier pour respecter le modèle de 7 semaines de cours et de 2 semaines de vacances, car il souhaitait également maintenir le lien avec les vacances et jours fériés.

M^{me} Hiltpold mentionne que, depuis son entrée en vigueur, en 2022, ce calendrier a généré des plaintes, notamment après les premières vacances de Pâques en 2023 et la rentrée 2023 marquée par une canicule. Depuis ce moment, elle a entendu de nombreuses plaintes concernant une rentrée trop anticipée. Un bilan sera effectué, et le DIP attendra la rentrée 2024 pour évaluer la situation. Il est vrai que de nombreuses personnes se sont plaintes du fait que la rentrée a lieu trop tôt, en août. C'est la raison pour laquelle il a été décidé de lancer ce sondage. Après avoir discuté avec différents partenaires, elle a obtenu des réponses très variées, ce qui reflète des intérêts divergents selon les interlocuteurs. Elle a donc souhaité poser la question aux personnes concernées : non pas à l'ensemble de la population, mais aux parents, enseignants, personnels encadrants, élèves du secondaire II et partenaires, en proposant cinq options : revenir à la situation d'avant, ne rien changer, décaler ces 7 semaines de vacances d'été pour finir l'école plus tard, reprendre plus tard, ou donner les deux ponts tout en commençant l'école un peu plus tôt. De nombreuses personnes ont, dans leurs commentaires, suggéré d'autres options,

demandant notamment l'ajout des ponts de l'Ascension et du Jeûne genevois. Elle souligne que son objectif était de ne pas ajouter de jours de vacances supplémentaires. A Genève, il y a 13 semaines de vacances et 39 semaines de cours, ce qui correspond à la moyenne suisse. Il ne lui semblait pas pertinent d'ajouter un jour de vacances.

M^{me} Hiltpold informe que le sondage a été lancé le 13 février, avec un délai initial au 15 mars, prolongé d'une semaine pour permettre à certains partenaires de s'exprimer. L'ACG a également été sollicitée, car les communes disposent de moins de temps en été pour effectuer des entretiens dans les écoles. Le DIP a accordé un délai supplémentaire, et les résultats seront disponibles à la fin du mois. Ils seront ensuite communiqués à la commission.

M^{me} Hiltpold précise, concernant cette motion, qu'elle propose l'une des options mentionnées : le retour à la situation d'avant, mais avec une légère modification. Elle souligne que le 25 août ne tombe pas un lundi pour les années suivantes. Elle suggère de ne pas tenir compte de la motion et d'attendre les résultats du sondage. Selon elle, il serait contreproductif de voter une telle motion alors que le DIP mène actuellement une consultation. Il est préférable d'attendre les résultats du sondage avant de prendre une décision. Elle se propose de présenter les résultats du sondage à la commission. Un communiqué de presse sera certainement rédigé, bien que la décision ne soit pas encore prise.

Un député (PLR) demande si le DIP a besoin d'un texte parlementaire.

M^{me} Hiltpold estime qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un texte parlementaire pour effectuer des changements à la suite du sondage. Toutefois, elle est ouverte à l'idée que la commission puisse exprimer un avis, si cela est souhaité.

Présentation du « sondage sur le calendrier des vacances scolaires » par M^{me} Anne Hiltpold, conseillère d'Etat – DIP, et M. Nicolas Bindschedler, secrétaire général adjoint – DIP

M^{me} Hiltpold rappelle qu'il y a eu un changement du calendrier scolaire en 2022, qui faisait toutefois l'objet de discussions depuis longtemps. Le DIP a lancé un sondage, dont les résultats se trouvent en annexe, en proposant cinq options, ouvert à cinq publics cibles : les parents d'élèves, le personnel enseignant et encadrant, les directions d'établissement, les élèves du secondaire II et les partenaires du DIP.

M^{me} Hiltpold explique que, parmi les cinq scénarios (p.3 de la présentation), le premier correspond au statu quo : une semaine en octobre, deux semaines à Noël, une semaine en février, deux semaines à Pâques, le pont

de l'Ascension, et sept semaines en été. Le deuxième scénario propose un retour à la situation d'avant la rentrée 2022, avec huit semaines en été, sans pont de l'Ascension, et une reprise plus tardive après l'été. Les vacances de Pâques y étaient aussi plus courtes. Le troisième scénario proposait d'échanger une semaine de vacances entre Pâques et l'automne. Elle indique que certains jugeaient le premier semestre trop long, et, bien que le DIP pensait que ce scénario ne serait pas retenu, il l'a inclus dans le sondage. Le quatrième scénario envisageait de décaler d'une semaine le début des vacances d'été, maintenant leur durée à sept semaines, avec une reprise le quatrième lundi d'août. Le cinquième scénario revenait à la situation d'avant 2022, en y ajoutant les ponts de l'Ascension et du Jeûne genevois, tout en avançant la rentrée scolaire de deux jours. Ce scénario retrouvait les vacances de Pâques telles qu'elles existaient avant 2022, débutant le jeudi précédant le Vendredi Saint.

M^{me} Hiltpold indique que le taux de participation à ce sondage a été élevé : 37% pour les parents (31 702 réponses sur 84 941), 68% pour le personnel enseignant et encadrant (6780 réponses sur 9985), 91% pour les directions d'établissement (114 réponses sur 125), 33% pour les élèves du secondaire II (8608 réponses sur 26 244), et 40% pour les partenaires du DIP (80 réponses sur 199). Elle précise que les partenaires comprenaient le Grand Etat, les associations sportives, les communes, le GIAP, les TPG, les associations de parents, les syndicats, etc. Le DIP avait demandé une seule réponse par association sportive, pour éviter une surreprésentation.

M^{me} Hiltpold rappelle que le DIP avait fixé un délai au 21 mars, qui avait été prolongé d'une semaine. L'ACG, notamment, n'avait pas compris comment sa réponse serait prise en compte, ce qui a retardé la publication des résultats.

M^{me} Hiltpold explique que les participants pouvaient indiquer s'ils étaient favorables, défavorables ou sans opinion, puis classer leurs deux scénarios préférés par ordre. Cela a permis de départager des scénarios recueillant plusieurs avis favorables.

M^{me} Hiltpold précise que, chez les parents, deux scénarios ont plus de « oui » que de « non ». En chiffres, le scénario 5 est le plus approuvé globalement, mais n'arrive qu'en troisième position dans le premier choix, et en première dans le second. Le DIP a interprété cela comme un désir de compromis : un retour partiel à l'ancien système avec des ajustements jugés acceptables. Le scénario 5 a donc été retenu comme solution intermédiaire, bien que certains n'aient pas terminé le sondage.

M^{me} Hiltbold informe que le personnel enseignant et encadrant préfère également le scénario 5. Même chose pour les directions d'établissement. Les élèves sont majoritairement favorables au scénario 2, avec des vacances d'été plus longues. Pour le reste, un peu plus de « oui » que de « non » pour le statu quo et le scénario 5. Le scénario le plus souvent cité en premier choix est le statu quo, et le scénario 5 en deuxième. Le DIP en a conclu que le scénario 5 est un compromis acceptable.

M^{me} Hiltbold ajoute que, chez les partenaires, bien que certains ne se soient pas sentis concernés et n'aient pas répondu, le scénario 5 est aussi celui qui recueille le plus de voix, arrivant en tête dans les deux choix.

M^{me} Hiltbold résume qu'il y avait une certaine incohérence dans les résultats chez les parents et les élèves. Le DIP a aussi échangé avec l'ACG et le GIAP. Ce dernier a relevé que ce changement imposerait une révision de certains descriptifs de fonction. Le DIP a estimé qu'il ne pouvait pas ignorer la majorité ayant choisi le scénario 5 pour cette seule raison, même si certaines communes ont mentionné que la réduction de la période estivale pourrait compliquer la planification des travaux. Du côté des camps de vacances, les avis étaient partagés. Les parents n'ont pas autant de jours de vacances que les enfants, et cela pourrait affecter les maisons de quartier et structures similaires. Malgré cela, vu les résultats, le DIP a décidé de retenir le scénario 5, sauf en cas de difficulté majeure des partenaires – mais aucune réaction n'a été reçue. Le pouvoir judiciaire, déjà lors d'une précédente consultation, avait indiqué que des vacances de deux semaines à Pâques étaient trop longues, en raison des jours fériés qui tombent entre sept jours avant et sept jours après Pâques. Ainsi, une deuxième semaine de congé équivaut à une troisième semaine d'inactivité, rendant difficile la tenue d'audiences. Le scénario retenu doit désormais être validé par le Conseil d'Etat pour être entériné et publié.

Un député (S) se réjouit de la majorité en faveur du scénario 5. Concernant les camps de vacances, il interroge sur la possibilité pour les centres aérés de proposer une offre pour la demi-semaine précédant la rentrée en août, étant donné que celle-ci a lieu un jeudi.

M^{me} Hiltbold répond que le DIP n'a reçu aucun retour à ce sujet. A la suite de la consultation, les réponses ont été envoyées par entité, et aucune réaction n'a été transmise. Selon l'appréciation du DIP, les structures se sont adaptées aux vacances de Pâques et devraient aussi pouvoir le faire pour les vacances d'été. Le DIP estime qu'il n'y a ni plus ni moins de jours de congé, donc que cela devrait fonctionner.

Les Verts se demandent si le public des crèches a été inclus dans le sondage.

M^{me} Hiltbold répond que non, le DIP a ciblé les communes. Elle précise que, dans les crèches, les activités reprennent une semaine plus tôt que dans les écoles et ferment moins longtemps que ces dernières. Certaines entités s'organisent même différemment et disposent d'horaires d'ouverture spécifiques.

Un député (PLR) demande combien d'années scolaires sont nécessaires pour mettre en œuvre un changement.

M^{me} Hiltbold répond que ce changement est envisagé pour la rentrée 2026. Il n'était pas possible de le mettre en place dès 2025. Le DIP estime qu'un délai de plus d'une année est suffisant pour absorber le premier impact, à savoir trois jours de vacances en moins en été. Le principal changement concernera les vacances de Pâques en 2027.

Une députée (PLR) fait remarquer qu'il s'agit d'une compétence relevant uniquement du DIP. Selon elle, les modifications du calendrier scolaire peuvent être décidées et appliquées directement par le département.

M^{me} Hiltbold rectifie en précisant que la décision finale revient au Conseil d'Etat.

Une députée (PLR) observe que la dernière modification du calendrier scolaire avait été initiée par le parlement.

M^{me} Hiltbold explique que cette modification faisait suite à plusieurs interventions parlementaires.

La même députée (PLR) conclut qu'à ce jour, c'est bien le DIP qui pilote le processus et fixe la date d'entrée en vigueur, sans qu'une contestation ne soit possible.

M^{me} Hiltbold rappelle qu'une motion est encore pendante, mais que le DIP avait proposé cette révision indépendamment de cette motion. Cette dernière avance une solution qui n'a pas été plébiscitée par le sondage. Le DIP recommande donc de la rejeter.

Un député (UDC) remercie le département du travail réalisé. Il le qualifie d'intelligent et estime que le résultat obtenu est logique. Il reconnaît l'ampleur de l'effort fourni.

Synthèse

A l'issue des débats, il ressort qu'une très large majorité de la commission estime que cette motion n'a plus de raison d'être. En effet, le département a procédé de manière participative au moyen d'un questionnaire adressé aux différents publics cibles. Les résultats ont montré de manière significative que le modèle préféré n'est pas celui suggéré par cette proposition de motion.

Raison pour laquelle la majorité de la commission souhaite confirmer les résultats de l'enquête.

Vote

Le président met aux voix la M 3028 :

Oui : 2 (2 MCG)

Non : 13 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 4 PLR, 2 UDC, 1 LC)

Abstentions : –

La M 3028 est refusée.

C'est pourquoi, la majorité de la commission, vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à refuser la proposition de motion 3028.

11 avril 2025

RÉSULTATS DU SONDAGE SUR LE CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES



Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse

SONDAGE VACANCES SCOLAIRES**CINQ PUBLICS CIBLES**

Parents d'élèves
Personnel enseignant et encadrant
Directions d'établissement
Élèves de l'ESII
Partenaires du DIP

SONDAGE VACANCES SCOLAIRES**Cinq scénarios soumis à évaluation****1 - Statu quo**

1 semaine en octobre; 2 semaines à Noël; 1 semaine en février; 2 semaines à Pâques; pont du vendredi de l'Ascension; 7 semaines en été (de la 1^{ère} semaine de juillet à la 2^e d'août comprise, début de l'école le 3^e lundi du mois)

2 - Revenir à la situation d'avant la rentrée 2022

1 semaine en octobre; 2 semaines à Noël; 1 semaine en février; 1 semaine à Pâques + le jeudi précédant le Vendredi saint; 8 semaines en été (de la 1^{ère} semaine de juillet à la 3^e d'août comprise, début de l'école le 4^e lundi du mois); suppression du pont du vendredi de l'Ascension

3 - Permuter le nombre de semaines de vacances entre Pâques et l'automne

2 semaines en octobre; 2 semaines à Noël; 1 semaine en février; 1 semaine à Pâques; pont du vendredi de l'Ascension; 7 semaines en été (de la 1^{ère} semaine de juillet à la 2^e d'août comprise, début de l'école le 3^e lundi du mois)

■ Particularités du scénario

SONDAGE VACANCES SCOLAIRES**Cinq scénarios soumis à évaluation****4 - Décaler d'une semaine le début des vacances d'été**

1 semaine en octobre; 2 semaines à Noël; 1 semaine en février; 2 semaines à Pâques; pont du vendredi de l'Ascension; 7 semaines en été (de la 2^e semaine de juillet à la 3^e d'août comprise, début de l'école le 4^e lundi du mois)

5 - Revenir à la situation d'avant la rentrée 2022 avec en plus les ponts de l'Ascension et du Jeûne genevois, mais en commençant l'école deux jours plus tôt

pont du Jeûne genevois; 1 semaine en octobre; 2 semaines à Noël; 1 semaine en février; 1 semaine à Pâques + le jeudi précédant le Vendredi saint; pont du vendredi de l'Ascension; 7,5 semaines en été, de la 1^{ère} semaine de juillet à la 3^e d'août, début de l'école le 3^e jeudi du mois

■ Particularités du scénario

SONDAGE VACANCES SCOLAIRES**Taux de participation**

Réponses au formulaire en ligne envoyé par e-mail

- Parents d'élèves : **37%** (31'702 réponses pour 84'941 destinataires)
- Personnel enseignant et encadrant : **68%** (6'780 réponses pour 9'985 destinataires)
- Directions d'établissement : **91%** (114 réponses pour 125 destinataires)
- Élèves de l'ESII : **33%** (8'608 réponses pour 26'244 destinataires)
- Partenaires du DIP : **40%** (80 réponses pour 199 destinataires)

SONDAGE VACANCES SCOLAIRES**Options du questionnaire**

- Les personnes sondées pouvaient accepter ou refuser séparément chacun des 5 scénarios
- Ou choisir l'option "Sans opinion" pour chacun des scénarios
- Puis, elles pouvaient classer leurs deux scénarios préférés par ordre de préférence (premier choix et second choix)

SONDAGE VACANCES SCOLAIRES

Parents d'élèves

Envoi : 84'941
Taux de participation : 37%
Réponses : 31'702



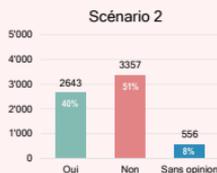
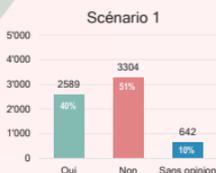
Deux scénarios ont recueilli plus de oui que non (5 et 2)

Le scénario 5, qui est globalement le plus approuvé, arrive 3^e dans le premier choix. Mais en premier dans le second choix.

SONDAGE VACANCES SCOLAIRES

Personnel enseignant
et encadrant

Envoi : 9'988
Taux de participation : 68%
Réponses : 6'780

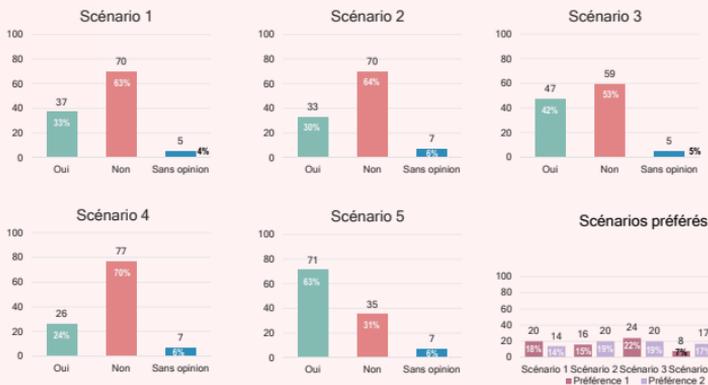


Seul le scénario 5 remporte plus de oui que de non. C'est aussi le numéro 1 dans le premier et le second choix.

SONDAGE VACANCES SCOLAIRES

Directions d'établissement

Envoi : 125
Taux de participation : 91%
Réponses : 114



Seul le scénario 5 remporte plus de oui que de non. C'est aussi le numéro 1 dans le premier et le second choix.

SONDAGE VACANCES SCOLAIRES

Élèves de l'ESII

Envoi : 26'244
Taux de participation : 33%
Réponses : 8'606

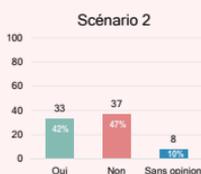
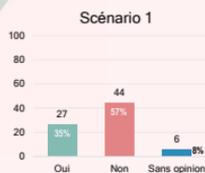


Trois scénarios recueillent plus de oui que de non (1, 2 et 5). Le scénario 1 arrive en premier parmi le premier choix, mais le scénario 5 arrive premier comme second choix.

SONDAGE VACANCES SCOLAIRES

Partenaires du DIP

Envoi : 199
Taux de participation : 40%
Réponses : 80



Seul le scénario 5 recueille plus de oui que de non. C'est aussi le numéro 1 dans le premier choix.

SONDAGE VACANCES SCOLAIRES

Et maintenant

Le scénario 5 a rassemblé le plus large soutien

→ Mise en œuvre du nouveau calendrier scolaire dès la rentrée 2026

Ce qui change

- pont du Jeûne genevois
- 1 semaine à Pâques + le jeudi précédant le Vendredi saint
- 7,5 semaines en été, de la 1^{ère} semaine de juillet à la 3^e d'août
- rentrée scolaire le 3^e jeudi du mois d'août

Ce qui reste

- 1 semaine en octobre
- 2 semaines à Noël
- 1 semaine en février
- pont de l'Ascension